

## Instructions de courses « Yacht Club des Sablettes »

### « 14<sup>ème</sup> Banana's Cup » 10 avril 2022

#### INSCRIPTIONS

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables des classes HN : A B C D L R1 R2 R3 et R4, les bateaux des classes A, B sont invités à s'inscrire en classe P.

Les responsables des voiliers portant une publicité individuelle doivent présenter une autorisation valide délivrée par la Fédération Française de Voile (prescription FFV à l'annexe G des Règles de Course de l'ISAF).

**En s'inscrivant à cette épreuve, chaque concurrent accepte en outre de se soumettre aux règles citées au chapitre des RCV 1 et de renoncer à tout autre recours que celui prévu par ces règles.**

**Le skipper devra fournir une licence compétition en cours de validité.**

**Le skipper devra fournir la liste de ses équipiers et s'assurer que tous sont titulaires d'une licence compétition.**

Par ailleurs, les concurrents devront arborer dans leur pataras ou à défaut dans le hauban tribord un pavillon blanc pour la classe P, un pavillon « C » pour les autres classes.

Tout concurrent qui n'est plus en course doit enlever ce pavillon distinctif.

#### 1. REGLES

1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans :

- Les Règles d'Initiation à la Régata conformément à la décision du CVAT,
- Les prescriptions de la FFV,
- Les règles des classes concernées sauf si l'une quelconque d'entre elle est modifiée par ces instructions de course,
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- Les règles spécifiques au CVAT
- L'avis de course
- Les présentes instructions de course.
- Chaque règle énumérée ci-dessus prévaut sur la précédente.

1.2. L'épreuve est classée en catégorie C de publicité

#### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront publiés sur le site du YCS et affichés sur le panneau officiel situés :

**Secrétariat du Yacht Club des Sablettes  
83500 LA SEYNE SUR MER**

#### 3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée sur le tableau officiel au plus tard deux heures avant le départ prévu le jour de son entrée en vigueur, sauf pour tout changement dans le programme des courses, qui sera affiché avant 19h00 la veille du jour où il doit prendre effet.

Ces informations seront aussi diffusées sur le whatsapp CVAT.

#### 4. SIGNAUX FAIT A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés au mât situé sur le bâtiment de la base nautique.

#### 5. PROGRAMME DES COURSES

Dimanche 10 avril 2022, 4 courses seront courues si possible.

5.1 Heure du signal d'avertissement de la première course

Dimanche 10 avril 2022 à 11h45 1<sup>er</sup> Signal d'avertissement.

5.2 Heure limite du signal d'avertissement de la dernière course

Dimanche 10 avril 2022 15h45

## 6. DEFINITION DES PAVILLONS DE CLASSE

CLASSES	FLAMME NUMERIQUE
P	Pavillon Blanc
C-D1	1
R1R2-L	2
D2 / R3-R4	3

D1 : voiliers du groupe D ayant un RTG  $\leq 22$  brut, D2 : voiliers du groupe D ayant un RTG  $> 22$  brut

## 7. DEFINITION DE L'EMPLACEMENT DE LA ZONE DE COURSE

Baie des Sablettes.

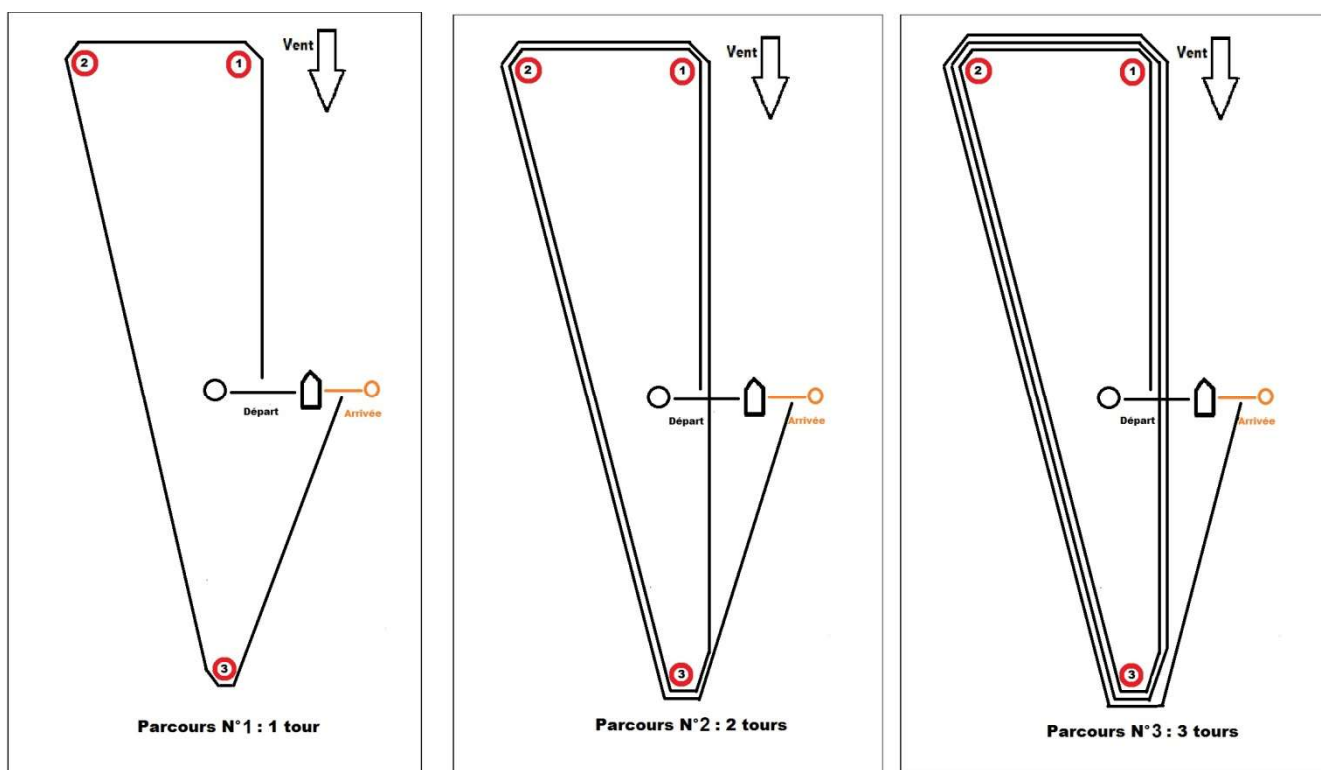
## 8. PARCOURS

**PARCOURS 1** : Départ - Bouée 1 - Bouée 2 – Bouée 3 – Arrivée

**PARCOURS 2** : Départ - Bouée 1 - Bouée 2 – Bouée 3 - Bouée 1 - Bouée 2 – Bouée 3 – Arrivée

**PARCOURS 3** : Départ - Bouée 1 - Bouée 2 – Bouée 3 - Bouée 1 - Bouée 2 – Bouée 3 – Bouée 1 - Bouée 2 – Bouée 3 – Arrivée

**Nota** : les bouées 1, 2 et 3, sont à laisser à bâbord. Le numéro du parcours à effectuer sera indiqué par un panneau sur le bateau comité au plus tard avec l'envoi du signal préparatoire de la classe concernée.



## 9. DESCRIPTION DES MARQUES

- 9.1 De parcours : Bouées cylindriques rouges
- 9.2 De départ : Bouée cylindrique noire
- 9.3 D'arrivée : Bouée frite orange

## 10. DEPART

10.1 Départ : Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le départ

TEMPS	SIGNAUX	SIGNIFICATION
H – 5'	Pavillon de classe, avec un signal sonore	Avertissement
H – 4'	Pavillon P ou I, ou U ou Z, ou Noir, avec un signal sonore	Préparatoire
H – 1'	Affalé de P ou I, ou U ou Z, ou Noir, avec un long signal sonore	Dernière minute avant le départ
Heure H	Pavillon de classe affalé, avec un signal sonore	Départ

Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels. L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

Le départ des groupes de classes successifs sera donné à n'importe quel moment à partir du signal de départ du groupe de classe précédent en envoyant le signal d'avertissement du groupe de classe suivant.

**Les voiliers dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent se maintenir à l'écart de la zone de départ et de tous les voiliers dont le signal préparatoire a été donné. En cas d'infraction délibérée, les bateaux concernés seront pénalisés. Les pénalités pourront aller jusqu'à l'exclusion de la course ou de l'épreuve.**

10.1 Définition ligne de départ :

La ligne de départ sera matérialisée à tribord par le mat du bateau du comité de course portant un **pavillon orange** et à bâbord par une bouée cylindrique noire

10.2 Délai pour prendre le départ:

Un voilier doit partir au plus tard **10 minutes** après son signal de départ.

**11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS.  
CETTE REGLE NE S'APPLIQUERA PAS.**

**12. REDUCTION DE PARCOURS**

**En cas de réduction du parcours à la bouée n°3, les bateaux rejoindront directement la ligne d'arrivée pour y finir la course en cours.**

**13. DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE**

Elle est matérialisée par le mât d'un bateau du comité de course arborant un pavillon orange et la bouée définie à l'article 9.3.

**13. SYSTEME DE PENALITE :**

13.1 Pour les infractions aux règles du chapitre 2 des Règles de Course de l'ISAF :

La pénalité de rotation sera de 720° soit une manœuvre comprenant successivement et rapidement un virement de bord, un empannage, un virement de bord et un empannage.

Cette pénalité sera effectuée après s'être largement écarté des autres bateaux, et aussitôt que possible après l'incident. Quand un bateau effectue la pénalité sur ou près de la ligne d'arrivée, il doit se trouver entièrement du côté parcours de la ligne avant de finir.

Ceci modifie les règles 44.1 et 44.2.

**Tous les concurrents ayant effectués une pénalité de rotation pour une règle du chapitre 2 doivent déposer une reconnaissance écrite dès que possible.**

13.2 Pénalité de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 :

Reconnue ou non, une infraction aux règles pourra être sanctionnée d'une pénalité de 20%.

**14. TEMPS LIMITE POUR FINIR**

L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée : 30 min après l'arrivée du premier pour chaque classe.

**15. RECLAMATIONS, PENALITES, RECONNAISSANCES D'IN FRACTION ET DEMANDES DE REPARATION**

15.1 Les réclamations doivent clairement annoncées auprès du bateau du Comité de Course aussitôt que possible en dehors des périodes de procédures de départ et d'arrivée et au plus tard au moment de la fermeture de la ligne d'arrivée de la dernière course.

Les litiges seront traités dans les 30 minutes précédant la proclamation des résultats. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

15.2 L'instruction des réclamations s'effectuera au 1<sup>er</sup> étage de la base nautique au plus tard à 18h.

15.3 L'arbitre désigné est Jean-Renaud Daniel en qualité d'arbitre de club, Mathieu moniteur-entraîneur sera observateur.

Sur l'eau, l'arbitre et/ou les observateurs témoins d'incidents imposeront éventuellement des pénalités.

A terre, la personne habilitée pour traiter les litiges sera l'arbitre. Il pourra entendre les concurrents concernés, et selon le cas imposer des pénalités.

## 16. CLASSEMENT

### 16.1 Nombre de courses pour valider l'épreuve

1 course

### 16.2 Courses retirées

Pour le classement de la **BANANA'S CUP** :

1 course si le nombre de courses courues est supérieur ou égal à 3.

Dans chaque course, le système **HN** sera utilisé avec la formule « **temps sur distance** »

La distance correspondant à 1 tour (Parcours 1) du parcours sera affichée au dos du bateau comité au départ de chaque course. Il sera fait application du CVL (Coefficient de Vent Léger).

### 16.3 Le classement sera fait par course sur le système de points à minima.

En cohérence avec le classement CVAT, les classes seront regroupées de la façon suivante,

<b>Groupe 1</b> classe C et D1	<b>Groupe 2</b> classe D2	<b>Groupe 3</b> classe R2 et L
<b>Groupe 4</b> classe R3 et R4	<b>Groupe 5</b> P	

Des groupements différents pourront être faits pour conserver un minimum de 7 bateaux par groupe.

## 17. REGLE DE SECURITE.

### 17.1 Les bateaux participant à cette régata doivent être équipés d'une VHF en bon état de marche.

Celle-ci devra être en veille 30 minutes avant le premier signal d'attention jusqu'à la fin de la course et à l'arrivée au port.

**De plus pour tous les bateaux de la classe « L » le port du gilet de sauvetage ou tout autre système de flottabilité est obligatoire 30 minutes avant le premier signal d'attention jusqu'à la fin de la course.**

**Rappel : le pavillon Y hissé sur le bateau comité impose à tous les participants de porter un équipement de flottabilité individuel**

### 17.2 Abandons

Tout bateau qui abandonne doit le signaler, si possible à un bateau du comité de course, par téléphone ou par VHF au comité de course et obligatoirement par écrit, dès son retour à terre, faute de quoi, le comité de réclamation pourra prononcer son exclusion de l'épreuve.

### 17.3 Canal de vacation Radio : **CANAL 8.**

**Contact du Yacht Club des Sablettes : Téléphone : 04 94 30 52 49 / sms ou whatsapp 06 62 09 24 95 (F. Gautier)**

### 17.4 Matériel de sécurité

Chaque voilier devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par sa catégorie de navigation et ses règles de classes. De plus le skipper devra veiller au bon état de fonctionnement de celui-ci.

## 18. CONTROLE DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

**Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classes et aux instructions de course.**

### 18.1 Les réclamations concernant les coefficients attribués pour le calcul des temps compensés sont admises jusqu'à 18h le jour des régates.

## 19. EVACUTION DES DETRITUS

Un bateau ne doit jeter aucun débris à l'eau.

## 20. REMISE DES PRIX

**A PARTIR DE 19H00 AU YACHT CLUB DES SABLETTES**

## 21. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir Règle 4 des RCV 2013,2016 Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

## 22. MONTANT DE L'INSCRIPTION : 30 EUROS

**Nota : Les inscriptions se font par en ligne lien accessible depuis le site de YCSablettes et valent engagement que l'ensemble de l'équipage est en règle avec l'ensemble des prescriptions fédérales.  
Date limite d'inscription le 09 avril 2022 17h00.**

**Composition du corps arbitral :**

**Président du comité de course et arbitre club : Jean-Renaud DANIEL**